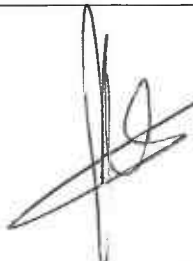
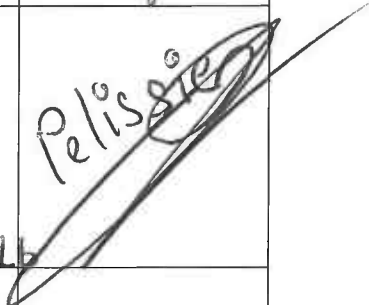


63 DISTRIB SOCIETY
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 14 Rue Gaspard des Montagnes,
43100 BRIOUDE
841 635 618 RCS LE PUY EN VELAY

**FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 AOUT 2025**

Associé (Nom, Prénoms/Dénomination et Adresse)	Nombre de parts en pleine- propriété	Nombre de voix	Mandataire (Nom, Prénoms et Adresse)	Signature
Madame Noémie LASSALAS 10 Rue de la Maille, 63340 Le Breuil-sur- couze	20	20	LASSALAS NOEMIE 10 Rue de la Maille 63340 Le Breuil/Couze	
Monsieur Anthony PELISSIER 7 Rue des Gazelles, 63340 Saint-Germain- Lembron	20	20	PELISSIER ANTHONY 7 Rue des Gazelles, 63340 St Germain Lb	
RSL-HOLD 19 représentée par Monsieur Richard LAGO 14 Rue Gaspard des Montagnes, 43100 BRIOUDE	160	160	LAGO Richard 14 rue Gaspard des Montagnes	

Le Président de Séance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 3 associés sont présents ou représentés, totalisant 200 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 200 voix sur un total de 200 parts sociales composant le capital social.

A la présente sont annexés 0 pouvoirs.

63 DISTRIB SOCIETY
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 14 Rue Gaspard des Montagnes,
43100 BRIOUDE
841 635 618 RCS LE PUY EN VELAY

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 14 AOUT 2025**

Le 14 août 2025 à 17 heures, les associés se sont réunis Magasin "GIFI" ZI les Listes 63500 ISSOIRE, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 29 juillet 2025.

L'assemblée est présidée par Madame Noémie LASSALAS Gérante associée présente.

La Présidente de Séance constate que sont présents :

- Madame Noémie LASSALAS, demeurant 10 Rue de la Maille, 63340 Le Breuil-sur-couze détenteur de la pleine propriété de 20 parts, 20 parts ;
- Monsieur Anthony PELISSIER, demeurant 7 Rue des Gazelles, 63340 Saint-Germain-Lembron détenteur de la pleine propriété de 20 parts, 20 parts ;
- RSL-HOLD 19, Société à responsabilité limitée, au capital de 2 500 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848 023 933 au RCS LE PUY EN VELAY, ayant son siège social 14 Rue Gaspard des Montagnes, 43100 BRIOUDE détenteur de la nue-propriété de 160 parts, 160 parts, représentée par Monsieur Richard LAGO, Gérant ;

Total des parts des associés présents : 200 parts détenues en pleine propriété et 200 en nue-propriété sur les 200 parts composant le capital social.

La Présidente de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Gérants présents à l'assemblée :

- Monsieur Richard LAGO, Gérant, assiste à l'assemblée.
- Madame Noémie LASSALAS, Gérante, assiste à l'assemblée.
- Madame Sylvie LHERMITTE, Gérante, assiste à l'assemblée.
- Monsieur Anthony PELISSIER, Gérant, assiste à l'assemblée.

La Présidente de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des convocations ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un associé.
- Modification corrélative de l'article 8 : "Parts Sociales" des statuts.
- Nomination à la Gérance de madame Julie GERBE ;
- Modification corrélative de l'article 17 : "Gérance" des statuts.
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION 1 : AGREMENT D'ASSOCIE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'autoriser la cession de parts sociales envisagée par RSL-HOLD 19, associé

Société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 848 023 933
RCS LE PUY EN VELAY,
ayant son siège social 14 Rue Gaspard des Montagnes, , 43100 BRIOUDE
représentée par Monsieur Richard LAGO, Gérant,

et en conséquence d'agréer en qualité d'associé, conformément à la loi et à l'article 15 des statuts :

Julie GERBE

née le 30 juin 1995, à MENDE,
de nationalité Française,
demeurant 17 Avenue de l'église, 63500 PERRIER

Cet agrément prendra effet à compter du jour où la cession définitive sera signifiée à la Société, ce qui devra intervenir avant le 31 août 2025.

Passé ce délai, la demande d'agrément devra être renouvelée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE "PARTS SOCIALES"

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 8 des statuts :

« ARTICLE 8- Parts Sociales

Le capital social est fixé à la somme de 2 000 euros.

Il est divisé en 200 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 200, attribuées aux associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Madame Noémie LASSALAS,
- à concurrence de 20 parts, ci 20 parts
- numérotées de 1 à 20
- Monsieur Anthony PELISSIER,
- à concurrence de 20 parts, ci 20 parts
- numérotées de 21 à 40
- Madame Julie GERBE,
- à concurrence de 20 parts, ci Vingt parts
- numérotées de 41 à 60
- RSL-HOLD 19,
- à concurrence de 140 parts, ci cent quarante parts
- numérotées de 61 à 200

Total égal au nombre de parts composant le capital social :

ci 200 parts.»

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3 : NOMINATION DU NOUVEAU GERANT

- L'assemblée générale prend acte.
L'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Gérant :
Madame Julie GERBE, demeurant 17 Avenue de l'église, 63500 PERRIER,
pour une durée indéterminée à compter du 18 août 2025.
Madame Julie GERBE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.
Madame Julie GERBE est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.
Madame Julie GERBE représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.
Madame Julie GERBE a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 4 : GERANT - MODIFICATION STATUTAIRE

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts, à l'effet d'ajouter le nouveau désigné sous la résolution qui précède.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 5 : DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

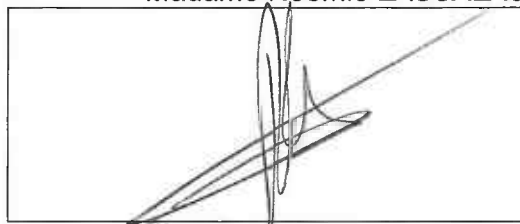
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance
Madame Noémie LASSALAS

A rectangular box containing a handwritten signature in dark ink. The signature is stylized and appears to be 'Noémie Lassalas'.